

Cimetières : quels services pour la Toussaint ?



Pour favoriser l'accueil du public, la circulation des véhicules (à l'exception des convois funéraires) sera interdite dans l'enceinte du cimetière de la Classerie du jeudi 27 octobre 8h au 1^{er} novembre inclus. Des voiturettes électriques conduites par des chauffeurs de l'association Oser Forêt

vivante (association d'insertion par l'emploi) seront à la disposition des visiteurs ayant des difficultés à se déplacer. Des chariots seront disponibles à l'entrée pour transporter les fleurs ou autres accessoires.

Tous ces services sont accessibles gratuitement du dimanche 30 octobre au mardi 1^{er} novembre, de 9h à 17h. Les cimetières de la Classerie, Saint-Paul et Saint-Pierre sont ouverts tous les jours, de 8h à 18h du 1^{er} octobre au 31 mars et de 8h à 19h du 1^{er} avril au 30 septembre.